

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

ID : 077-217703057-20250930-DC_115_2025-DE



JH/OL

OBJET

Renouvellement de la convention relative à l'organisation des concours et examens professionnels par le Centre de Gestion de Seine et Marne

N° D_115_2025 (RESSOURCES HUMAINES)

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 septembre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 18 septembre deux mil vingt-cinq et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. ESPARRAGA, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme ADANUR représentée par M. BELEK, M. DOURET représenté par M DERVILLEZ, Mme IN représentée par M. LEMOINE, M. POUVESLE représenté par M ASFAUX, M. ANKAOUA, représenté par M. DEYDIER, M. JEGO représenté par M ALBOUY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme PINTO JANEIRO représentée par Mme DA FONSECA.

Absente : Mme ZAIDI

Secrétaire de séance : M REGUIG

.....

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le projet de convention relative à l'organisation des concours et examens professionnels pour l'année 2026 soumis par le Centre de Gestion de Seine et Marne,

Vu l'avis émis par le Comité Social Territorial en date du 22 septembre 2025,

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 22 septembre 2025 ;

NOMBRE DE CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

26

votants

34

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ

Article 1 : D'APPROUVER le projet de convention relative à l'organisation des concours et examens professionnels par le Centre de Gestion de Seine-et-Marne pour l'année 2026, tel que joint à la présente délibération.

.../...

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

ID : 077-217703057-20250930-DC_115_2025-DE

S²LO

Suite délibération D_115_2025

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention et les actes en découlant.

Article 3 : D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de la Commune

Pour extrait conforme,

Le Maire,



James CHÉRON

James Chéron